Négocier votre accord GEPP pour mettre en place un dispositif simple et efficace

Personnes concernées

Dirigeant de PME, Responsable RH, responsable administratif du personnel, toute personne en charge de mettre en place une gestion des emplois et des compétences.

Durée de la formation

2 jours (14 h)

Prérequis

Maîtriser les savoirs de base.

Objectifs

En fin de formation, les bénéficiaires seront capables de :

- Relancer une démarche GEPP plus efficace et opérationnelle
- Profiter des contraintes légales pour renouveler votre gestion des compétences
- Utiliser la formation comme levier au service de la GEPP

Suivi et évaluation

Mode de suivi :

Pas de suivi.

Evaluation :

Mises en situation, jeu de rôle.

Méthode pédagogique et Encadrement

Méthode pédagogique :

Apports théoriques et pratiques.

Mode d'apprentissage :

Exercices, TP.

Encadrement :

Formateur référent.

Moyens techniques et livrable fin de formation

- Vidéo projecteur et support de cours.
- Attestation de Capacités

Programme

Législation et nouvelles obligations en matière de GEPP

Quelles sont les nouvelles obligations juridiques en matière de GEPP, le champ d'application des différents textes ?

- Loi Borloo du 18 janvier 2005 ou Loi de cohésion sociale : une volonté politique qui fait naître de nombreuses obligations
- Outre la GEPP, quels sont les autres domaines concernés par la Loi Borloo ?
- Valeur d'un accord groupe pour ses filiales
- Quels sont les aménagements prévus pour les entreprises de moins de 250 salariés ?

Le point sur les récentes jurisprudences et leur interprétation

- Arrêts pages jaunes en janvier 2006, Décision Cap Gemini et NextiraOne en septembre et novembre 2006 : Comment interpréter les récentes décisions en la matière ?
- La Circulaire du 30/12/05 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des restructurations
- Articulation légale entre GGEPP et Plan de Sauvegarde de l'emploi : comment limiter les risques ?

Préparer le terrain des négociations

Analyser et définir les enjeux de la négociation de votre accord GEPP

- Un nouvel enjeu pour le dialogue social
- Les enjeux des différents acteurs de la négociation dans l'entreprise
- Quelle est la position des principales centrales syndicales ?

Quels seront les grands axes de négociation de votre futur accord ?

- Définir le processus de la négociation (agenda, thèmes et délimitation du sujet) : quid d'un accord de méthodes ?
- Délimiter les espaces de négociation
 - Le contenu et les espaces de négociation
 - Schéma d'un accord type sur la GEPP

Voir la suite du programme à la page suivante

Négocier votre accord GEPP pour mettre en place un dispositif simple et efficace (suite)

- Quelles sont les mesures d'accompagnement susceptibles de lui être associées :
 - Effort de formation,
 - Accompagnement de VAE,
 - Bilan de compétences
 - Accompagnement de la mobilité professionnelle et géographique des salariés

Réussir votre négociation et conclure l'accord

Articulation GPEC, politiques RH et réorganisation de l'entreprise

- La GEPP, les politiques et les outils RH (Articulation avec la politique salariale et les classifications)
- Au-delà de la GEPP : le contenu de la consultation du C.E. sur les effets de la stratégie de l'entreprise sur l'emploi, les accords de méthode
- Accès et maintien dans l'emploi des salariés âgés

Harmoniser votre accord GEPP avec la stratégie RH globale de l'entreprise ou du groupe

- Faire de la GEPP un outil de dialogue social : Pourquoi et comment communiquer auprès des salariés sur les finalités d'un tel accord ?
- Comment impliquer les salariés dans les changements que devra vivre l'entreprise ?

Lieux, dates et tarif de la formation

Contactez-nous par l'intermédiaire de notre site internet :

- www.pole-formation-uimm-centrevaldeloire.com/

Contacts

Voir en bas de page les adresses et numéros de téléphone de nos sites de formation en Région Centre-Val de Loire.